



Délibération N°2026-102
Conseil d'administration du 23 septembre 2026

Proposition à transmettre au Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'espace pour nomination à la direction de l'Ecole Centrale de Lyon

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 713-1 ;
Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Lyon ;
Vu la délibération n°101 du Conseil d'administration du 2 juillet 2026 ;

Exposé des motifs :

La fonction de directeur de l'Ecole Centrale de Lyon est vacante au 1^{er} décembre 2026. L'avis de vacance a été publié au BOESRI du 30 avril 2026.

Le Conseil d'administration du 2 juillet a retenu 3 candidats pour une audition le 23 septembre 2026 :

Franck MANDICA
Nathalie PECOUL
Pascal RAY

Le conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon dans sa séance du 23 septembre 2026, après avoir auditionné les 3 candidats et délibéré, décide de proposer au Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'espace la nomination à la direction de l'Ecole Centrale de Lyon de Pascal Ray.

Pascal Ray : 18 voix
Franck Mandica : 4 voix
Nathalie Pécoul : 3 voix
Abstention : 1

Membres en exercice : 26
Quorum de présence : 14
Présents et représentés : 26

Fait à Ecully, le 23 septembre 2026
Le Président du conseil d'administration

La présente délibération sera publiée sur l'intranet de l'Ecole.

Jacques MAIGNÉ